

Règlement intérieur de la médiathèque

La médiathèque : un accès libre et gratuit

La médiathèque d'Avrillé offre à ses usagers un service public d'information, de loisir et de culture. Afin que ce service reste de qualité, chaque usager, inscrit ou non à la médiathèque, est prié de respecter l'ensemble des règles qui figurent dans ce règlement intérieur.

L'accès à la médiathèque, ainsi que la consultation sur place de tous les documents, est libre et gratuit pour tous.

Cet accès se fait aux horaires d'ouvertures suivants :

| | |
|--|--------------------------------|
| En période scolaire | Pendant les vacances scolaires |
| Mardi : 15h30 - 18h30 | Mardi : 14h-18h |
| Mercredi : 10h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30 | Mercredi : 10h-12h / 14h-18h |
| Jeudi : 15h30 - 18h30 | Jeudi : 14h-18h |
| Vendredi : 15h30 - 18h30 * | Vendredi : 14h-18h |
| Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 17h | Samedi : fermé |

** nocturne jusqu'à 20h le 1^{er} vendredi du mois*

L'inscription

Le prêt de documents imprimés et sonores est soumis à une inscription ainsi que l'accès à internet pour les moins de 18 ans. Cette inscription donne droit à une carte annuelle d'abonné, strictement personnelle.

TARIFS D'INSCRIPTION ANNUELLE

| | Avrillais | Non Avrillais |
|--|-----------|---------------|
| Enfants (moins de 18 ans) | Gratuit | 9 € |
| Adultes (plus de 18 ans) | 10 € | 18 € |
| Etudiants (moins de 25 ans), demandeurs d'emploi, minimas sociaux, assistantes maternelles agréées | Gratuit | 18 € |
| Etablissements scolaires, centres d'accueil, CLSH, petite enfance | Gratuit | 27 € |

PIÈCES À FOURNIR

| Pour les moins de 18 ans | Pour les plus de 18 ans |
|--|-----------------------------------|
| 1 pièce d'identité du responsable majeur (parents, tuteur...) | 1 pièce d'identité |
| 1 justificatif de domicile récent | 1 justificatif de domicile récent |
| 1 formulaire d'inscription comprenant une autorisation parentale | 1 formulaire d'inscription |

NB : la perte ou la détérioration de la carte d'abonné n'oblige pas l'utilisateur à payer de nouveau son inscription ; en revanche une somme forfaitaire de 2 € lui sera demandée pour tout remplacement de cette carte.

Le prêt

Le prêt des documents de la médiathèque se fait sur présentation de la carte d'abonné dans les conditions suivantes :

Chaque usager à jour de son inscription peut emprunter 12 documents (pour une période de 3 semaines), dont une nouveauté (pour une période de quinze jours).

• Documents imprimés

La majeure partie des documents est empruntable, excepté ceux sur lesquels figure la mention « exclu du prêt » ainsi que les périodiques du mois ou de la semaine en cours.

• Documents sonores

Tous les documents sonores sont empruntables.

• CD ROM (secteur jeunesse)

Les CD ROM dont les droits ont été négociés par les diffuseurs peuvent être empruntés.

• Réservation

Une réservation de document est possible et valable trois semaines (excepté pour les CD ROM et les BD en secteur jeunesse).

• Renouvellement des emprunts

Une prolongation du prêt est possible pour deux semaines supplémentaires (excepté pour les CD ROM et les nouveautés).

• Retour des documents

Chaque usager inscrit est prié de respecter le délai de prêt des documents.

En cas de dépassement de ce délai, une lettre de rappel lui sera adressée à son domicile. Sans réaction de la part de l'usager, un second courrier sera adressé entraînant la mise en recouvrement d'une pénalité de 2€, cette pénalité augmentant de 2 € par semaine supplémentaire de retard.

L'envoi de ce second courrier entraîne automatiquement la suspension de l'abonnement de l'usager, jusqu'au retour des documents empruntés.

En dernier recours si nécessaire le remboursement des documents non rendus sera exigé, via le Trésor Public.

En cas de détérioration ou de perte des documents empruntés, l'usager devra remplacer le document et/ou le support.

La médiathèque
chez vous !

Découvrir une nouveauté ?

Un coup de cœur ?

Trouver un document ?

Réserver en ligne ?

**Rendez-vous sur le site de la ville d'Avrillé www.ville-avrille.fr
et sur la page Facebook de la Ville : Avrillé ville parc**

Espace multimédia et Internet

L'accès à l'espace multimédia est possible aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Des postes publics donnent accès au catalogue de la médiathèque. D'autres postes donnent accès à Internet et aux CD-ROM éducatifs.

Des casques sont à disposition sur demande pour la consultation de documents sonores.

• CD ROM et CD AUDIO

Toute personne peut consulter sur place les CD ROM (secteur jeunesse) ou écouter de la musique. En cas d'affluence, cette écoute sera limitée.

• Accès à Internet

La connexion à Internet se fait sur demande auprès du personnel de la médiathèque ; cette connexion peut être réduite en cas de forte affluence.

Deux personnes maximum sont autorisées par poste. L'utilisateur est responsable des données consultées sur son poste : elles peuvent être vues par d'autres personnes.

Pour les usagers mineurs, l'accès à Internet se fait sous la responsabilité du représentant légal. Une autorisation parentale écrite est demandée (formulaire fourni à la médiathèque).

Les enfants de moins de 11 ans ne peuvent accéder à Internet qu'en présence d'un adulte responsable.

Un contrôle parental (fourni par le fournisseur d'accès) filtre l'accès à Internet en secteur jeunesse.

Conformément aux textes de loi en vigueur, toute connexion à des sites présentant un contenu contraire à l'éthique, à la tolérance, inappropriés à un lieu public ou en contradiction avec les missions d'une bibliothèque publique sera interrompue.

Pour information, les services gouvernementaux sont en droit de demander au fournisseur d'accès de la médiathèque, le contenu des messages qui ont transité par Internet, et ce à des fins de lutte contre la criminalité.

Le personnel n'assure pas de formation à Internet, mais il peut assurer un accompagnement pour une recherche documentaire.

• Fonctions non autorisées

Le chat, les messageries instantanées, les jeux en ligne et les transactions financières ou commerciales ne sont pas autorisées en médiathèque.

Il est interdit de s'introduire dans le système informatique et d'en altérer le contenu, sous peine de poursuites pénales.

• Tablettes numériques

Des tablettes numériques sont disponibles à la consultation sur place sur demande auprès du personnel de la médiathèque, après signature de la charte d'utilisation (formulaire fourni à la médiathèque) et présentation d'une pièce d'identité.

Droits et devoirs des usagers

La médiathèque est un lieu public où chacun doit pouvoir s'informer, s'instruire et se cultiver librement et dans les meilleures conditions possibles. Les usagers doivent donc respecter les documents, la propreté du lieu et la tranquillité des autres lecteurs.

Les personnes possédant un téléphone portable sont priées de le mettre en mode silencieux.

• Respect des documents

Des gestes simples permettent de prolonger la durée de vie d'un document : veiller à sa propreté, éviter de l'exposer à la chaleur ou à l'humidité ; ranger les supports audios dans leurs boîtiers après l'écoute, éviter de poser ses doigts sur les surfaces enregistrées.

Merci de nous signaler tout document abîmé, tout contenu sonore défectueux, afin que nous puissions réparer ou nettoyer les documents et les remettre en circulation dans un état correct.

• Règles de sécurité

Les usagers possédant un équipement ou un sac volumineux, sont priés de le déposer à l'accueil. Toute personne prise en flagrant délit de vol ou de détérioration des documents ou des équipements sera radiée de la liste des usagers et, selon la gravité du délit, pourra être poursuivie.

• Accessibilité

Le personnel du Centre Brassens est à la disposition du public pour permettre l'accès de la médiathèque par l'ascenseur et la passerelle extérieure.

A votre écoute

Nous vous remercions par avance de respecter le présent règlement sans lequel ce lieu public qu'est la médiathèque ne pourrait pas fonctionner.

Le personnel est chargé de le faire appliquer : vous êtes donc invités à respecter toute demande de sa part.

La priorité de ce lieu reste la culture, le loisir et le plaisir : nous vous souhaitons donc de passer de bons moments dans nos locaux, et vous invitons à nous faire part de toutes vos remarques.

Médiathèque
BRASSENS
02 41 31 11 30